

**Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020**

Objet : Tourisme et Culture.- Subsidés spécifiques à l'association FrancoFaune.- Montant total : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'association suivante;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 15.000,00 EUR à l'attention de l'association suivante réparti comme suit:

- 1) 10.000,00 EUR à l'asbl FrancoFaune pour le Festival FrancoFaune 2020 ;
- 2) 5.000,00 EUR à l'asbl FrancoFaune pour le Festival FrancoFaune 2020.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :